



DÉCISION DU MAIRE

N° 01/2026

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire de la Commune de Coye la Forêt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 16/2020 donnant délégation au Maire, en application de l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu la délibération n° 45/2022 donnant complément aux délégations du Maire, au titre des demandes de subvention auprès de tous les organismes afférents,

Considérant qu'il est nécessaire d'engager divers projets visant à l'amélioration, à la mise en conformité et à la valorisation du patrimoine communal et des équipements publics, notamment les travaux :

- L'huissierie de la Mairie et de l'école du centre,
- L'extension de la bibliothèque municipale,
- Les reprises de concessions au cimetière communal,
- Passage en LED des bâtiments publics,

Désignation	Montant HT	Montant TTC	Conseil Départemental	Région	DETR	Fonds verts
Huissieries (Mairie + école du centre)	129 549,41	155 459,29	27%	26%	Entre 40 et 45 %	
Extension de la bibliothèque AMO	115 715,07 14 404,00	138 858,09 17 285,00	27%	26%	Entre 40 et 45 %	
Reprise de concessions	84 412,55	101 295,00	27%	26%	Entre 40 et 45 %	
Passage LED - Bâtiments publics	101 615,82	121 938,98	27%	26%	Entre 40 et 45 %	Entre 40 et 45 %

DÉCIDE

- de valider les demandes de subvention auprès des organismes désignés, selon les éléments détaillés ci-dessus.

Fait à Coye la Forêt, le 18/02/2026

Le Maire,
François DESHAYES

